

**Réponse à la question n° 151
de M. Pascal Wicht (UDC)
relative au traitement du postulat n° 5 (2021-2026) demandant au Conseil communal
d'étudier la possibilité de collecter et de recycler des briques à boissons**

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 31 mai 2023, M. P. Wicht posait la question suivante:

"Le 28 juin 2021, le Conseil général transmettait au Conseil communal mon postulat n° 5 demandant d'étudier la possibilité de collecter et de recycler les briques à boissons.

Un an, jour pour jour après, le 28 juin 2022, le Conseil communal a répondu qu'il envisageait un projet pilote sous la forme d'une mise en place progressive de la collecte des briques à boissons, échelonnée sur un délai de deux ans.

Or, presque un an après la réponse du Conseil communal, il n'existe toujours aucune possibilité de récolte et de recyclage de ces briques pour les habitant·e·s de la ville de Fribourg.

Ma question est donc la suivante: je souhaite donc savoir où nous en sommes dans la mise en place de cet essai pilote. Quand celui-ci pourra débuter? Pourquoi rien n'a bougé, semble-t-il, depuis bientôt un an?"

Réponse du Conseil communal

Le Secteur de la Voirie a préparé les bases pour la mise en œuvre d'une offre de collecte de brique à boissons à la déchetterie principale des Neigles. Le déploiement a été mis en attente en raison de la mise hors service provisoire de la seule installation de recyclage située en Suisse. Selon les informations disponibles sur le site de l'association Recyclage de Briques à Boisson Suisse, une solution transitoire a été mise en place. Les briques collectées sont regroupées à Weisslingen, dans le canton de Zurich, pour être acheminées à Lucques en Italie (à proximité de Florence) où elles sont censées être recyclées en produits secondaires. S'y ajoute le fait que le papier recyclé a depuis six mois une valeur de négociation négative. Dans ces conditions aucun recycleur n'a d'intérêt à mettre en place une nouvelle filière de recyclage du papier. Il n'y a donc aucune sécurité que cette nouvelle filière soit pérenne. Dans un rapport édité en février 2023¹, le Contrôle fédéral des finances a relevé que les flux de matières manquent de transparence. Ceci est d'autant plus vrai lorsque les déchets sont exportés et le marché des produits secondaires est défavorable.

¹https://www.efk.admin.ch/images/stories/efk_dokumente/publikationen/_sicherheit_und_umwelt/verkehr_und_umwelt/20397/20397BE-Version-definitive-V04.pdf

Dans une communication récente², l'Association de l'industrie laitière suisse souhaite, pour le lait, privilégier l'utilisation d'emballages en PET en remplacement des briques à boisson.

Mettre en place une nouvelle collecte prend du temps et demande d'informer la population. Une fois que celle-ci a intégré les réflexes de tri, il est encore plus difficile de lui expliquer pourquoi elle ne peut plus disposer d'une solution de tri pour cette fraction des déchets. En conséquence, il y a augmentation de la dépose de déchets non conformes dans les points de collecte et du littering.

Dans ce contexte, le Conseil communal est d'avis de temporiser la mise en œuvre d'une collecte au niveau communal dans l'attente de l'ouverture d'une solution pérenne de recyclage en Suisse et/ou du déploiement du conditionnement du lait en emballages PET. Il semble plus adéquat de valoriser thermiquement ces déchets à l'usine d'incinération de SAIDEF.

² NZZ am Sonntag du 24.06.2023: <https://magazin.nzz.ch/nzz-am-sonntag/wirtschaft/milch-wird-kuenftig-in-pet-flaschen-verkauft-ld.1744076?reduced=true>